



Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrтт.re

Adresse

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97495 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606



Le Tampon, le 4 janvier 2021

La présidente de la
Ligue Réunionnaise de Tennis de Table (LRTT)

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

A

Mesdames et messieurs les représentants de clubs

OBJET : Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 16 janvier 2021

LIEU : salle de réunion du CROS, 20 route Philibert Tsiranana, 97435 STE CLOTILDE

HORAIRE : 17 h 00

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Outre la présentation et l'approbation des différents rapports présentés (moral, activité, financier), nous procéderons à l'élection de nouveaux membres au comité directeur. Nous vous rappelons que le compte-rendu moral et d'activité de cette assemblée générale concerne la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Pointage et vérification des mandats
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG Élective du 17 octobre 2020
- Rapport moral et d'activité (*)
- Rapport financier (*)
- Budget prévisionnel (*)
- Élection de nouveaux membres (**)
- Question(s) diverse(s) (***)
 - o *La LRTT n'a réceptionné aucune demande de question diverse à traiter*

(*) Ces documents vous transmis pour consultation avant la réunion.

(**) Afin de compléter le comité directeur de 17 à 19 membres, un courrier en date du 24 novembre 2020 vous est parvenu avec un imprimé d'acte de candidature. Un rappel par messagerie électronique vous signalait, en date du 10 décembre 2020, que deux places étaient disponibles au sein du Conseil de Ligue. **Un message vous a été envoyé le 29**

décembre vous précisant que les candidatures définitives ne sont pas connues à la date du 2 janvier. Ceci fera l'objet d'un envoi supplémentaire, dès que possible.

(***) Le courrier en date du 24 novembre 2020 mentionnait la possibilité d'envoyer des questions diverses éventuelles à soumettre en AG. A la date butoir, aucune QD ne nous est parvenue.

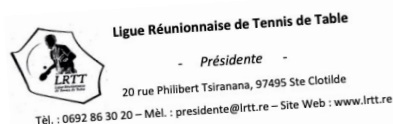
2/2

On vous rappelle :

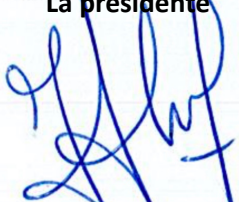
- Que c'est le nombre de licences enregistrées au 30/12/2020 qui sert pour le calcul des voix attribuées aux représentants des associations. Pour information :
 - AOR : 81 (4 voix)
 - TTT : 51 (4 voix)
 - CPP : 50 (3 voix)
 - CRE : 41 (3 voix)
 - TTSP : 38 (3 voix)
 - SMTT : 26 (3 voix)
 - SPORTT : 21 (3 voix)
 - CPTSP : 18 (2 voix)
 - A2P : 15 (2 voix)
 - COM : 13 (2 voix)
 - CDTT : 10 (1 voix)
 - STELLA : 3 (1 voix)

- Qu'une procuration ne peut être portée que par une personne représentant son association (il faut une décision du comité directeur du club allant dans ce sens).

Bien cordialement.



La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX